

Arriérés sur le gaz butane et le sucre

La Caisse de compensation règle plus de 2,5 milliards de DH en un mois



Après les produits pétroliers, la levée des subventions sur le sucre s'effectuera graduellement en 2016 pour s'achever en 2017.

Les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre, qui atteignaient 3,137 milliards de DH à fin novembre dernier, ont baissé à 621 millions à fin décembre. Quelque 347 millions de DH sont dus aux sociétés de gaz butane. Et il s'agit là, selon la Caisse de compensation, de créances relatives à des dossiers non régularisés. L'ensemble des dossiers validés ayant été réglés aux opérateurs.

La Caisse de compensation a réglé le plus gros de ses impayés pour 2015. Les créances dues aux opérateurs du gaz butane et du sucre, qui atteignaient 3,137 milliards de DH à fin novembre dernier, ont baissé à 621 millions à fin décembre : 347 millions de DH dus aux sociétés de gaz butane et 274 millions aux sociétés de sucre. La Caisse s'est ainsi acquittée de plus de 2,5 milliards en un mois.

Par rapport à la même période de 2014, les impayés ont enregistré une chute de 84%. Selon la Caisse, les 347 millions de DH de créances du gaz butane sont relatifs à des dossiers non régularisés. L'ensemble des dossiers validés a été réglé aux opérateurs. Quant aux impayés du sucre, ils concernent les mois d'octobre et novembre 2015 uniquement. Les autres mois ont été donc réglés.

Ainsi, le paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre s'est élevé à 14,316 milliards de DH durant l'année 2015. Ce montant est en baisse de 53% par rapport à 2014, où les paiements avaient atteint 30,67 milliards de DH. Cette importante diminution est le résultat notamment de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers (le super, le gasoil, le Fuel N° 2 et le Fuel ONEE), mais aussi de la baisse sensible de la facture relative

au gaz butane que le gouvernement continue de subventionner au même titre que le sucre. Ainsi, la charge de compensation n'a atteint que 10,828 milliards de DH pour les onze mois de l'année dernière (selon les dossiers reçus par la Caisse à fin décembre), contre plus de 26,18 milliards enregistrés à fin novembre 2014. Soit une économie de 15 milliards de DH.

Cette évolution favorable est imputable notamment à la charge liée au gaz butane qui a chuté de plus de 40% à 7,88 milliards de DH, contre 12,5 milliards un an plus tôt. Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle s'élève à 2,94 milliards de DH.

Rappelons que la levée des subventions sur le sucre s'effectuera graduellement en 2016 pour s'achever en 2017. Sur l'ensemble de l'année 2016, le gouvernement prévoit d'économiser 2 milliards de DH par rapport à une charge de compensation annuelle de plus de 3 milliards sur le sucre, avant la décompensation. La moitié de cette économie ira au secteur de la santé pour l'équipement des hôpitaux, surtout des zones défavorisées et enclavées. L'autre milliard alimentera le Fonds d'appui à la cohésion sociale.

À noter néanmoins que le marché local dépend à plus de 60% de l'importation et que les prix mondiaux du sucre devraient rebondir en 2016 après 5 années de surproduction.

Selon la Caisse de compensation, citant des experts, les principaux facteurs de cette tendance haussière sont liés aux mauvaises conditions de récolte. Déjà, les prix de sucre brut sur les marchés internationaux ont enregistré au mois de décembre une hausse de plus de 20% par rapport à mi-2015. ■

Moncef Ben Hayoun

La charge de compensation a atteint 10,828 milliards de DH pour les onze premiers mois de 2015, contre plus de 26,18 milliards à fin novembre 2014.